



## Procès-Verbal de la séance du 23 Mai 2024

L'an 2024 et le 23 Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Chérisy légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de LETHUILLIER Michel, MAIRE.

**Présents** : M. LETHUILLIER Michel, Maire de Chérisy, M. BOUCHER Christian, Mme MURE RAVAUD Anne Marie, M. LOQUET Bruno-Pierre, Mme DELISLE Florence, M. MOREAU-PAGANELLI René-Jean, M. GARCIA MORA Juan Carlos, M. ROBERT Daniel, M. DESHAYES Ludovic, Mme VAVASSEUR Sophie, M. LAIGNIER Frédéric, Mme POULAIN Josée, M. LACOUR Aurélien, M. BORGET Nicolas, Mme MANCEAU Isabelle

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme LETHUILLIER-POTOT Clarisse à M. LETHUILLIER Michel, Mme BARROSO Corinne à M. LOQUET Bruno-Pierre, Mme LEGER Elodie à Mme DELISLE Florence, Mme LOLLIVIER Céline à M. LACOUR Aurélien

### **Nombre de membres**

- En Exercice au Conseil municipal : 19
- Présents : 15
- Procurations : 4
- Votants : 19

**Date de la convocation** : 17/05/2024

**Date d'affichage** : 17/05/2024

**A été nommé(e) secrétaire** : M. BORGET Nicolas

Les procès-verbaux des 19 mars et 12 avril 2024 sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose l'ordre du jour.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. FINANCES**

- 1.1 Délibération Fongibilités des crédits en section de Fonctionnement et d'Investissement  
- Exercice 2024 - 2024/05/23-001
- 1.2 Subvention à l'ASSE DREUX CYCLO CLUB- 2024/05/23-002

### **2. ADMINISTRATIF**

- 2.1 Jury d'assises 2025 - Tirage au sort - 2024/05-23-003
- 2.2 Règlement d'occupation des salles pour les associations – 2024/05/23-004

### **3. INFORMATIONS DIVERSES**

\*\*\*\*\*

### **1. FINANCES**

#### **1.1 FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2024** *réf : 2024/05/23-001*

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Après délibération, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal, à compter de l'exercice 2024, pour le budget principal de la commune,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

**A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)**

#### **1.2 SUBVENTION A L'ASSE DREUX CYCLO CLUB** *réf : 2024/05/23-002*

Dans le cadre de la course de vélo du "Prix de la Ville de Cherisy" organisée par l'ASSE Dreux Cyclo Club, du Samedi 6 juillet 2024, le Conseil Municipal des Jeunes de Cherisy s'associe à cette manifestation en tenant la buvette et en ayant organisé une vente de gâteaux à la sortie des écoles.

Afin de remercier l'ASSE Dreux Cyclo Club d'avoir nommé sa course du nom de notre commune, Monsieur le Maire propose de verser une subvention d'un montant de 200 euros au Club.

Après délibération, le Conseil, à la majorité des votes exprimés accepte le versement de cette subvention à l'ASSE Dreux Cyclo Club pour un montant de Deux cents euros (200€).

**A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)**

## **2. ADMINISTRATIF**

### **2.1 JURY D'ASSISES 2025**

*réf : 2024/05/23-003*

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la circulaire préfectorale relative à l'établissement de la liste préparatoire et les modalités de tirage au sort des personnes pour le Jury d'Assises 2025 :

- Les communes de 1 300 habitants et plus doivent désigner un juré par tranche de 1 300 habitants,
- La commune doit tirer au sort un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral,
- Les personnes tirées au sort doivent avoir atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile,
- Les personnes qui n'ont pas leur domicile ou leur résidence principale dans le département, ne peuvent être désignés, même s'ils sont inscrits sur la liste générale des électeurs.

Pour Chérisy, 3 personnes ont été tirées au sort dans la liste électorale.

Adopté à l'unanimité.

**A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)**

### **2.2 RÈGLEMENT D'OCCUPATION DES SALLES POUR LES ASSOCIATIONS**

*Réf : 2024/05/23-004*

Comme évoqué lors de plusieurs conseils, il est nécessaire de procéder à une mise à jour des règlements de nos salles municipales.

Les modifications concernent principalement les occupations faites par les associations communales.

Monsieur le Maire propose de préciser les modalités suivantes :

- Le coût de la location pour les associations sera de 10% du tarif public,
- La 1ère utilisation annuelle d'une salle sera gratuite pour les associations,
- Modification du prix public concernant la petite et moyenne salle de l'Espace Hugo : le tarif unique sera 20€ de l'heure,
- L'utilisation de la bibliothèque sera au même tarif que la salle communale.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil décide d'apporter ces modifications sur les règlements de la salle communale et de l'Espace Hugo.

**A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)**

Monsieur le Maire rajoute quelques précisions :

- la bibliothèque devra également avoir un tarif de location car l'association

- « Question pour un champion » l'utilise régulièrement 2 soirs par mois.
- Ajouter les règlements de ces salles sur le site
- Un bilan du mobilier de la salle communale sera effectué. (chaises et tables)

### 3. INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire signale aux conseillers, que la mairie reçoit beaucoup de remarques concernant les espaces verts. Vu le temps pluvieux constaté les 5 premiers mois de l'année, les mauvaises herbes sont devenues envahissantes. Ça repousse très vite, nous avons donc du retard. Il indique qu'il va recruter 1 personne complémentaire pour une période de 3 ou 4 mois (juin à septembre si possible) afin d'aider nos agents, car les périodes estivales arrivent. La livraison des fleurs est prévue la semaine prochaine. Toutes les plantations seront faites par nos agents.

Josée POULAIN demande si c'est le fournisseur qui exécutera les plantations et remarque qu'il y a en premier lieu de faire un travail de désherbage. Monsieur le Maire répond qu'il avait demandé au fournisseur s'il avait la possibilité d'effectuer les plantations mais n'ayant pas obtenu de retour, elles seront faites par nos agents.

Aurélien LACOUR rapporte une demande du Personnel de l'école élémentaire et d'une locataire des logements au-dessus de l'école, pour la taille du tilleul. Nous ne sommes plus à la bonne période, il faudra attendre de début de l'automne. Toutefois, les branches qui tombent juste à hauteur des yeux peuvent peut-être être coupées dès maintenant. Juste un petit entretien, en l'attente de son élagage.

Monsieur le Maire informe que la subvention demandée à l'Etat (DETR-DSIL) pour la voie piétonne a été refusée. Une possibilité de l'obtenir peut être envisagée en fin d'année s'il reste des crédits. Par contre, il précise que nous n'allons pas commencer les travaux dans l'immédiat car la mairie n'est pas seule propriétaire. Un pré-bornage avait été fait mais le contrôle réalisé avec les riverains (une dizaine) et le géomètre montre que les riverains restent propriétaires des emprises. La partie qui se situe devant le stade appartient à la commune, les lampadaires sont installés dans les champs (avec l'accord des propriétaires à l'époque). C'est historique. Toutefois, nous avons mis un emplacement réservé dans notre PLU d'environ 5000 m<sup>2</sup>. Il sera donc demandé au géomètre de reborder en fonction de nos besoins pour identifier, pour chaque propriétaire, la surface à acheter ou à exproprier, et faire évaluer la valeur d'un terrain de 4m de large. Cela risque d'être long. Monsieur le Maire charge Bruno LOQUET de contacter tous les propriétaires.

Monsieur le Maire rappelle la visite de Monsieur le Sous-Préfet du 02 Mai à Cherisy. Il a évoqué les sujets suivants : la traversée de Fermaincourt, la présence des gendarmes sur la commune, le hall multisport au stade, les « fonds vert » pour l'éclairage public. Le sous-préfet a contacté la DDT concernant le problème de sécurité routière à Fermaincourt, qui a répondu qu'il n'y a jamais eu de signalement sur les dangers de la traversée de Fermaincourt ! Cette réponse est étonnante car des rencontres et des réunions ont été organisées avec le Département, le sous-préfet, les élus et des administrés. Monsieur le Maire a donc demandé s'il était possible d'avoir la présence des gendarmes sur cette départementale et ou radars mobiles (ou de chantier) : pour les gendarmes cela n'est pas possible car ils sont occupés ailleurs et pour les radars c'est impossible dans les agglomérations.

Monsieur le Maire informe que la SICAE-ELY va commencer, au mois de juin, la pose des compteurs Linky. Cette intervention est à la charge de la SICAE-ELY. Un courrier sera envoyé aux administrés. Pour les compteurs situés en intérieur, un RDV sera pris avec les administrés, pas pour ceux en extérieur.

Concernant les demandes d'autres fournisseurs d'énergie, la SICAE-ELY a signé une convention avec une quinzaine de fournisseurs. Ce sont ces sociétés qui ne veulent pas répondre favorablement aux demandes des administrés en prétextant que la SICAE-ELY a le monopole. La SICAE-ELY a le monopole du transport de l'énergie, mais l'achat de celle-ci est libre auprès des fournisseurs conventionnés. Nous devons diffuser l'information dans notre lettre municipale afin d'informer les gens qui n'obtiennent pas gain de cause.

Monsieur le Maire remarque que nous rencontrons de plus en plus d'incivilités dans la

commune et ses hameaux. Que ce soit pour des problèmes de stationnement, que pour conduite de vitesse excessive.

René-Jean MOREAU-PAGANELLI signale que des devis ont été demandés à 2 entreprises pour changer la porte de la salle de motricité de l'école maternelle. Les devis proposent 2 matières différentes : en aluminium ou en PVC. Ces devis sont très élevés. Nous allons prospecter encore avant de décider.

Christian BOUCHER rapporte les sujets évoqués lors de la dernière commission « Education » :

- Les Olympiades du canton d'Anet : un flyer a été distribué. Certaines activités ont malheureusement été annulées par manque de participants. La commune en collaboration avec Le Mesnil Simon organise une animation pour personnes à mobilité réduite et personnes valides : parcours d'agilité, basket et tennis en fauteuil.
- Projet de convention avec l'hôpital de Dreux pour une mise à disposition d'un espace au Squash à raison de 2 fois par semaine au mois de juin pour des personnes qui sortent de l'hôpital et qui ont besoin de faire des exercices physiques. Nous prêtons uniquement les locaux, la convention est gratuite pour le mois de juin (car pas de frais énergétiques) mais si cela devait continuer à compter du mois de septembre nous devrions demander une contribution.
- Dates des prix :
  - Maternelle : à la fin de la semaine « Cirque », soit le vendredi 14 juin, sous le chapiteau du Cirque à l'Espace culturel de Ste Gemme-Moronval.
  - Élémentaire : Lundi 24 juin à partir de 18h00. Les enfants seront dans l'Espace Hugo sous la responsabilité des animateurs et les parents à l'extérieur. A la fin de la remise des prix, un pot de fin d'année scolaire sera offert.

Anne-Marie MURE-RAVAUD évoque la manifestation du 14 juillet :

- Le DJ est déjà retenu.
- Le nombre de repas est à déterminer (environ 200 personnes).
- Dans le cadre de la Libération de Cherisy :
  - Une exposition sera installée à compter du 14/07 jusqu'au Forum des associations (septembre). Isabelle MANCEAU propose de l'installer dans la bibliothèque afin que les enfants puissent également en profiter.
  - Rencontre avec M. HEMERY, M. ROBERT, M. PAPIN, M. ISABEL, M. ROBERT Daniel, M. LOQUET Bruno, M. MOREAU-PAGANELLI René-Jean et Mme MURE-RAVAUD Anne-Marie, le 31 mai en mairie pour des échanges de documents.
  - Nous pourrions réfléchir à baptiser un chemin à cette occasion. Date de l'explosion du Viaduc ?

Bruno LOQUET informe que la fête de la musique est fortement compromise par manque de musiciens. Avis à tous pour trouver des participants. Ceux de l'année dernière ont soit déménagé ou le groupe est dissolu, ou en vacances.... Demander à la chanteuse qui a animé le Troc Plantes....

Florence DELISLE demande si lors du 14 juillet, nous réitérons la Loterie des femmes ainsi que la pêche à la ligne ? Monsieur le Maire confirme que ces 2 animations sont maintenues. Elle fait un point sur la manifestation du Samedi 25 mai et donne rendez-vous aux conseillers disponibles :

- Le vendredi à 9h30 et le samedi à 8h00 pour l'installation des barnums dans le Parc,
- Le samedi soir pour tout ranger

Elle précise qu'il y aura une chanteuse toute la journée et une animation à partir de 14h00 avec 15 moutons et 2 chiens, beaucoup d'animaux seront présents et toujours des animations gratuites pour les enfants. 42 participants sont prévus.

Daniel ROBERT propose dans le cadre des énergies renouvelables, pour l'entretien des vannages du Petit Cherisy, de produire de l'électricité à l'aide d'une turbine. Monsieur le

Maire indique que c'est un gros investissement. Cette possibilité est intéressante, mais pas réalisable au niveau de la commune, c'est le syndicat qui devrait y réfléchir.

Frédéric LAIGNIER informe l'ensemble du Conseil qu'il arrête le suivi du CMJ à la fin de l'année scolaire pour cause professionnelle, puis les principaux jeunes arrêtent également par manque de motivation. Il va contacter l'ensemble du CMJ pour fixer une date d'intervention dans les écoles auprès des CM2 afin de « recruter » de nouveaux membres pour la prochaine année scolaire.

Nicolas BORGET a reçu un mail de Canoë pour tous pour évoquer un problème d'arbre tombé dans l'eau à cause d'une tempête depuis août 2023 qui l'empêche d'effectuer ses activités professionnelles en toute sécurité.

Isabelle MANCEAU rapporte qu'un administré se plaint des camions qui empiètent sur les propriétés et empêchent les personnes de rentrer ou sortir de chez eux sur la place du Moulin des Osmeaux. Cet habitant a eu des mots avec les propriétaires du Moulin. Il désire que Monsieur le Maire soit mis au courant.

Séance levée à : 22:25